Imprimé et publié par
F. WEISSE & Co.
BUREAUX-RUE CHARTRES,
C. P. WEISSE. H. DUFOUR
H. SUVERBRUCK. B. HARDY.
Rue de Chartres, No 25, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 23 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir les abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Vendre à l'enchère de ce Jour.

Par le Shériff, à midi, à l'Hôtel de City.—Un terrain en nouveau faubourg Marigny, avec bâtisses ; trois terrains au faubourg Montreuil, et un terrain au faubourg Washington, avec bâtisses.

Par M. Vignié, à 10 heures 1/2, rue Bruge, No 304, des meubles et effets de recommande.

Revue européenne.

Nous avons des journaux de France jusqu'au 14 août et d'Angleterre jusqu'au 21. Il y est longuement question de la réunion de Reichstadt qui devait s'ouvrir dans quelques jours et du Congrès européen qu'on espérait toujours voir se réunir après que les trois puissances, ci-devant belligérantes, auraient donné une forme définitive aux conditions de la paix signée entre elles.

Ce qui continue à préoccuper surtout les esprits en France, c'est, dit l'*Indépendance Belge*, l'état des rapports de ce pays avec l'Angleterre. Le voyage de M. de Persigny à Paris et la note du *Moniteur* sur le désarmement n'ont pas réussi jusqu'à présent à faire disparaître la tension qui s'est produite à la suite de la signature des préliminaires de Villafranca.

La promesse officiellement faite de réduire au pied de paix les forces de terre et de mer de la France aurait causé en Angleterre une impression favorable, mais qui n'a pas tardé à s'affaiblir sous l'action de défiances très-enracinées. Ces défiances, des faits positifs pourront bien les calmer, et le gouvernement français paraît disposé à ne rien négliger pour obtenir ce résultat. On écrit, en effet, qu'il va donner un commencement d'exécution à la note du *Moniteur*, en ce qui concerne la réduction des forces navales. On assure qu'il a décidé la dissolution de l'escadre de l'Océan, commandée par le contre-amiral Fourichon, et qu'il a transmis à Brest l'ordre d'un mettre les vaisseaux en disponibilité.

En attendant, les journaux anglais discutent avec une modération, qui ne leur est pas habituelle en cette matière, et qui donne d'autant plus de poids à leurs articles, les questions relatives à la défense de l'Angleterre.

Le Morning Post se félicite de l'insuccès de la motion Horsman, parce que le Parlement, en votant d'un coup la somme nécessaire pour compléter les moyens de défense du pays, eût, en premier lieu, imposé à la nation une charge énorme, et ensuite excité en France les mêmes alarmes relativement à la politique de l'Angleterre que celles qu'Sir Charles Napier paraît avoir relativement à la politique de la France. Bien que le *Morning Post* déclare avoir toute confiance dans le maintien de la paix avec la seule grande puissance maritime qui puisse causer des inquiétudes à l'Angleterre, il n'en croit pas moins cependant que l'Angleterre doit travailler avec vigueur au développement de sa marine, afin d'augmenter la sécurité des possessions de la Grande-Bretagne en cas de guerre, *et d'assurer* par conséquent l'indépendance de ce pays pour le temps de paix.

Le Morning Post ; sans avoir lord Palmerston qu'il faut néanmoins attendre, pour agir, que la commission ait fait son travail dans son rapport, qui ne tardera pas à être soumis au gouvernement, quels sont les travaux à faire pour compléter les fortifications du pays.

L'organe de lord Palmerston, s'occupant ensuite des grands travaux que fait la France pour augmenter la force de sa marine, juge que l'Angleterre n'est pas en droit de s'en plaindre. S'il plaît à la France d'avoir une grande marine ainsi qu'une grande armée, l'Angleterre n'a, suivant lui, qu'à agir en conséquence, et quoiqu'elle puisse regretter les dépenses qu'elle devra s'imposer, elle n'est pas plus fondée à se plaindre de l'activité déployée par l'administration de la marine française que l'Autriche ou la Prusse n'ont le droit de se plaindre de la force de l'armée permanente de la France.

Le *Times* est également d'avis qu'il faut attendre pour travailler à la défense des côtes et à la fortification des arsenaux, que la commission chargée de l'étude des travaux à faire pour assurer la sécurité du pays, ait remis son rapport, mais il exprime qu'alors le gouvernement agira avec toute la promptitude possible, car le *Times* est d'avis qu'il est temps de renoncer à la discussion—tant de fois ramenée déjà, sans qu'elle ait jamais abouti—de ce qu'il faut faire pour assurer la sécurité nationale. "Le despotisme, ajoute-t-il, a sur les pays constitutionnels l'avantage que chez lui l'action précède généralement la discussion. Faisons en sorte qu'on ne puisse pas dire avec vérité que, tandis que la France agit sans discuter, l'Angleterre se contente de discuter sans agir."

A cette modification ne s'est opérée dans la situation de l'Italie. Le mouvement hostile à la restauration des anciens souverains des duchés n'a rien perdu de son énergie. Bien que certains actes des gouvernements provisoires n'aient pas été vus avec satisfaction par le gouvernement français, il n'en paraît pas cependant qu'il ait songé à l'intervention. D'après ce que mande un correspondant, l'empereur aurait résolu seulement de veiller à ce que la pression de Piémont sur les petits Etats soit contenue dans de justes limites.

L'occupation plus ou moins prolongée de l'Italie par une partie de l'armée française est constatée. Outre les troupes de la division Trochu, chargées d'occuper Parme et Modène, la division d'Autemarre (frère de Rome, et la division Ulrich à Milan. La France entretient ainsi aujourd'hui mille hommes environ dans la Péninsule.

L'Autriche, de son côté, paraît disposée à maintenir son armée sur un pied respectable dans la Vénétie. Le *Journal* (allemand) de *Francfort* assure que, par suite des complications qui subsistent toujours en Italie, l'empereur a résolu de ne retirer de la Vénétie que les quatrièmes bataillons de vingt-deux régiments d'infanterie, de manière que les forces réunies dans ce pays ne seront di minuées que de 25,000 hommes.

Le gouvernement piémontais a étendu à la Lombardie la loi sur la presse en vigueur en Piémont, mettant ainsi un mise à un état de choses provisoire, et a décrété la construction d'un monument sur le champ de bataille de Solferino.

A Modène, le gouvernement a décidé que le corps électoral se composera de tous les citoyens âgés de 21 ans et sachant lire.

La Romagne pourvoit au mode d'organisation comme s'il n'était pas question de la rendre au Pape. Voici une nouvelle preuve des dispositions qui l'animent : elle vient d'adopter le code français, le plus antipathique de tous les codes au Sacré Collége.

L'état politique de la Hesse Electorale va bientôt, après neuf ans d'attente et de provisoire, l'objet des délibérations de la Diète germanique. Il y a neuf ans, l'électeur de Hesse Cassel a octroyé une Constitution à laquelle la Diète a refusé la garantie demandée, parce que les Chambres hessoises n'avaient pas été mises en demeure de donner leur avis.

L'Assemblée législative de Cassel à laquelle la Constitution a été ultérieurement soumise, a proposé des modifications sur lesquelles la Diète fédérale est appelée à statuer en dernier ressort. La commission de la Diète, qui vient de faire un rapport, mais il serpère